

**RÈGLEMENT NO 579-2025
CONCERNANT LA CIRCULATION
ET LA SIGNALISATION**

LES ANNEXES

ANNEXES – RÈGLEMENT NO 579-2025 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LA SIGNALISATION

**ANNEXE A
LES PANNEAUX D'ARRÊT**

LÉGENDE : T D = TOUTES DIRECTIONS

	Nom du chemin	Intersection	Nbr. de panneaux
1	Chemin de la ligne St-Régis	Rte. 339	1
2	Rang St-Régis	Rte. 341	1
3	Rang de la Rivière Sud	Rue Armand-Majeau N	4 T D
4	Rang de la Rivière Sud	Rue Gauthier	4 T D
5	Rang de la Rivière Sud	Ruisseau des Anges sud	3 T D
6	Rang du Ruisseau des Anges Sud	Bretelle Rte. 25	4 T D
7	Rang du Ruisseau des Anges Sud	Chemin St-Philippe	4 T D
8	Rang du Ruisseau des Anges Nord	Chemin St-Philippe	4 T D
9	Rang du Ruisseau des Anges Nord	Ruisseau des Anges sud	1
10	Rang St-Charles	Rue Armand-Majeau N	1
11	Chemin de L'école	Ruisseau St-Jean Nord	1
12	Chemin de L'école	Ruisseau St-Jean Sud	1
13	Rang St-Henriette	Ruisseau des Anges sud	1
14	Chemin de la Côte Georges	Ruisseau des Anges sud	1
15	Chemin Vézina	Montée Rémi-Henri	1
16	Chemin de la Ligne Mercier	Rue des Champs	1
17	Chemin Louis Philippe Lesage	Ruisseau St-Jean Nord	1
18	Ligne Lapointe	Rte 339	1
19	Chemin Donat Gagnon	Ruisseau des Anges sud	1 dir: O
20	Chemin Donat Gagnon	Ruisseau des Anges sud	1 Dir: N
21	Rue de la Vallée Ensoleillée	Rte 339	1
22	Rue Meunier	Rte 339	1
23	Rue Meunier	Rue Pimparé	1
24	Rue Pimparé	Rue Meunier	1
25	Rue Pimparé	Rte 339	1
26	Rue Dionne	Rte 339	1
27	Rue France	Rte St- Philippe	1 Nord
28	Rue France	Rte St- Philippe	1 Sud
29	Rue des Peupliers	Ruisseau des Anges Nord	1
30	Rue Guilbeault	Ruisseau des Anges sud	1
31	Rue Lafortune	Ruisseau des Anges sud	1
32	Rue du Domaine Desmarais	Route St- Philippe	1
33	Route St-Philippe	Ruisseau des Anges sud	4 T D
34	Rue Industrielle	Ruisseau des Anges sud	4 T D
35	Rue des Pignons	Rte St- Philippe	1
36	Rue J.O. Forest	Rue Industrielle	1
37	Rue Ludger Rochon	Rue J.O. Forest	1
38	Rue Laroche	Rte St- Philippe	1
39	Rue Armand Majeau S	Rue J.O. Forest	1
40	Impasse Leclerc	Rue Armand-Majeau N	1

ANNEXE A
LES PANNEAUX D'ARRÊT

LÉGENDE : T D = TOUTES DIRECTIONS

	Nom du chemin	Intersection	Nbr de panneaux
41	Rue Clément	Rue Dr-Wilfrid-Locat	3 T D
42	Rue Clément	Rue Beaucage	1
43	Rue Faucher	Rue Malo	1
44	Rue Faucher	Rue Vézina	1
45	Rue Vézina	Rue Principale	1
46	Rue Vézina	Rue Cousineau	3 T D
47	Rue Vézina	Montée Rémi-Henri	3 T D
48	Rue Beauchamp	Rue Principale	1
49	rue Malo	Rue Principale	1
50	Rue Malo	Rue Cousineau	4 T D
51	Rue Malo	Montée Rémi-Henri	4 T D
52	Rue Malo	Rue Des Vallons	4 T D
53	Rue Cousineau	Rue Vézina	3 T D
54	Rue Cousineau	Montée Rémi-Henri	1
55	Rue Gauthier	Rang de la Rivière Sud	4 T D
56	Rue Rivest	Rang de la Rivière Sud	1
57	Rue Rivest	Rue des Champs	3 T D
58	Rue Armand-Majeau N	Rang de la Rivière Sud	dir: N/ 4 T D
59	Rue Armand-Majeau N	Rang de la Rivière Sud	dir: S/ 4 T D
60	Domaine Lafortune	Rang St-Régis	1
61	Rue Beaucage	Rue Principale	1
62	Rue Masson	Rue Masson	1
63	Rue Masson	Rue Principale	1
64	Rue Dufort	Rue Principale	1
65	Rue Dufort	Rue Clément	4 T D
66	Rue Dufort	Rue Roy	3
67	Rue Dufort	Rue des Orchidées	4 T D
68	Impasse Roy	Rue Clément	1
69	Rue St-Germain	Rue Principale	1
70	Rue St-Germain	Rue Clément	2
71	Rue St-Germain	Rue Dr-Wilfrid-Locat	1
72	Rue Dr. Wilfrid Locat	Rue Principale	4 T D
73	Rue Dr. Wilfrid Locat	Rue Clément	3 T D
74	Rue Roy	Rue Clément	1
75	Rue Roy	Rue Dufort	3 T D
76	Rue Duval	Rue Dufort	1
77	Rue Duval	Rue Roy	1
78	Rue Gariépy	Rue Clément	1
79	Rue Gariépy	Rue St -Germain	1
80	Rue Hamelin	Malo	1
81	Rue Hamelin	Montée Rémi-Henri	1

ANNEXE A **LES PANNEAUX D'ARRÊT**

LÉGENDE : T D = TOUTES DIRECTIONS

	Nom du chemin	Intersection	Nbr de panneaux
82	Rue Léo- Hénault	Rue Malo	1
83	Rue Léo -Hénault	Rue des Vallons	3 T D
84	Rue Principale	Rue Dr-Wilfrid-Locat	4 T D
85	Rue Saint André	Rang de la Rivière Sud	1
86	Rue Saint André	Rue des Champs	1
87	Rue des Vallons	Rue Principale	1
88	Rue des Vallons	Rue Malo	4 T D
89	Croissant des Vallons	Rue des Vallons	1 S
90	Croissant des Vallons	Rue des Vallons	1 N
91	Rue du Versant	Rue des Vallons	1
92	Rue du Versant	Rue des Sillons	1
93	Rue des Orchidées	Rue Dr-Wilfrid-Locat	1
94	Rue des Camélias	Rue des Orchidées	1
95	Rue des Camélias	Rue Dufort	3 T D
95	Rue des Champs	Rue Laliberté	3 T D
96	Rue du Parc	Rue Dr-Wilfrid-Locat	1
97	Rue du Parc	Rue Vézina	1
98	Rue Claude-Edouard-Héту	Montée Rémi Henri	4 T D
99	Rue Claude-Edouard-Héту	Rue Dr-Wilfrid-Locat	1
100	Rue des Bégonias	Rue Dufort	1
101	Rue des Bégonias	Rue des Orchidées	3 T D
102	Rue des Perce-Neige	Rue des Muguets	1
103	Rue des Perce-Neige	Rue Dr-Wilfrid-Locat	1
104	Rue des Méandres	Rue Principale	1
105	Rue des Coquelicots	Rue Dufort	3 T D
106	Rue des Coquelicots	Rue des Camélias	1
107	Rue des Muguets	Rue des Orchidées	3 T D
108	Croissant Marchand	Chemin de la ligne Mercier	1 Nord
109	Croissant Marchand	Chemin de la ligne Mercier	1 Sud
110	Rue des Champs	Rue Armand-Majeau N	3 T D
111	Rue Clément	Rue Saint-Germain	2
112	Impasse du Semeur	Rue des Vallons	3 T D
113	Rue Claude-É.-Héту	Rue de Prés	3 T D
114	Rue du Semeur	Rue des Prés	3 T D
115	Rue Julie-Gareau	Rue Armand-Majeau Sud	1
116	Place Rémi-Henri	Montée Rémi-Henri	1
117	Rue des Vallons	Rue du Versant	3 T D
118	Rue des Champs	Rue Saint-André	3 T D
119	Rue Claude-É.-Héту	Sortie et/ou entrée Autobus école secondaire	1 ouest
120	Rue Claude-É.-Héту	Sortie et/ou entrée Autobus école secondaire	2 est

ANNEXE B
PRIORITÉ DE PASSAGE
(CÉDER LE PASSAGE)

LÉGENDE : T D = TOUTES DIRECTIONS

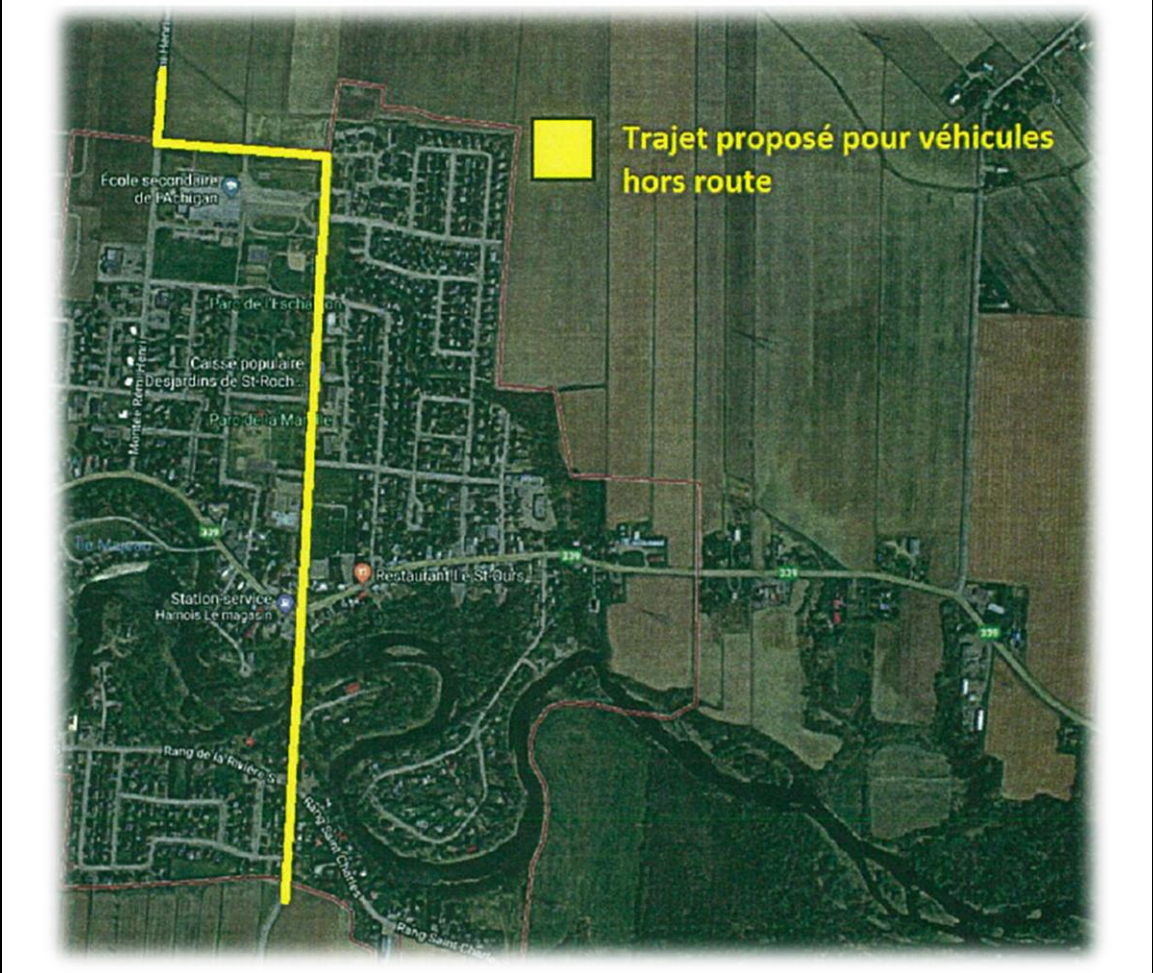
	Nom du chemin	Intersection	Nbr. de panneaux
1	Rang de la Rivière Sud	Rue Armand- Majeau Nord	1
2	Rang St-Charles	Rue Armand- Majeau Nord	1

ANNEXE C
FEUX DE CIRCULATION ET SIGNAUX LUMINEUX
LÉGENDE : T D = TOUTES DIRECTIONS

	Nom du chemin	Intersection	Nbr. de panneaux
1	Rang du Ruisseau des Anges Sud	Route St-Philippe	4 rouges
2	Rang du Ruisseau des Anges Sud	Rue Industrielle	4 rouges

ANNEXE D
LIGNES DE DÉMARCATIION

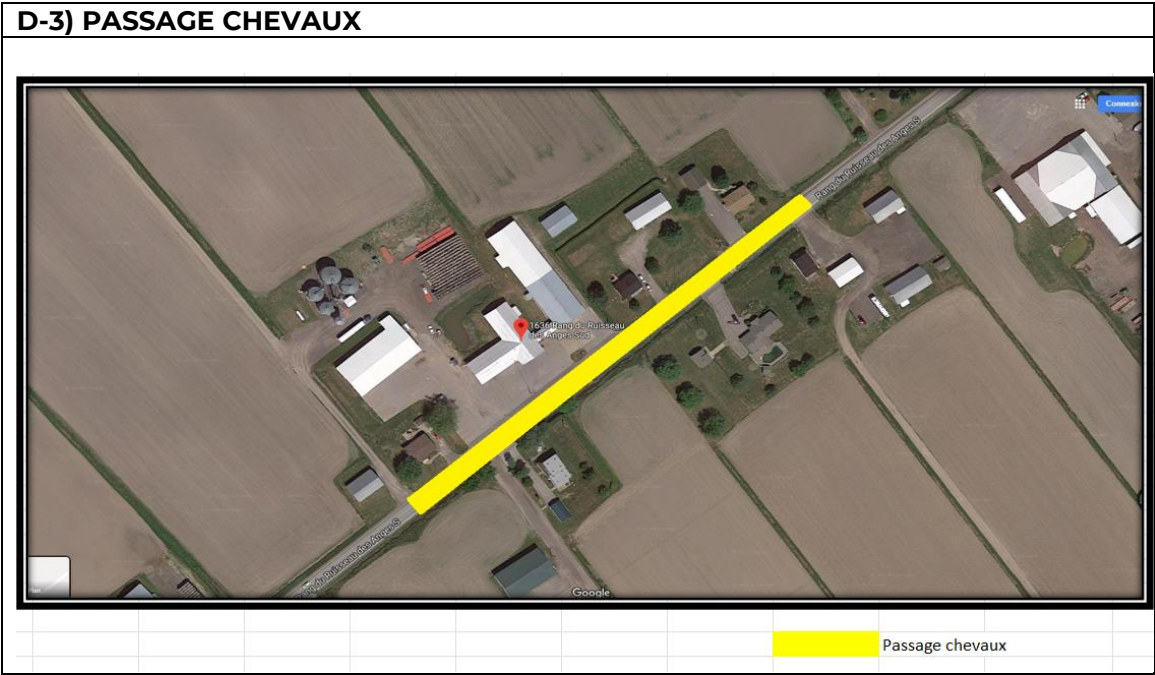
D-1) VÉHICULES HORS ROUTE



D-2) VÉHICULES HORS ROUTE



ANNEXE D
LIGNES DE DÉMARCATIION



ANNEXE E
INTERDICTION D'EFFECTUER DES DEMI-TOURS
LÉGENDE : T D = TOUTES DIRECTIONS

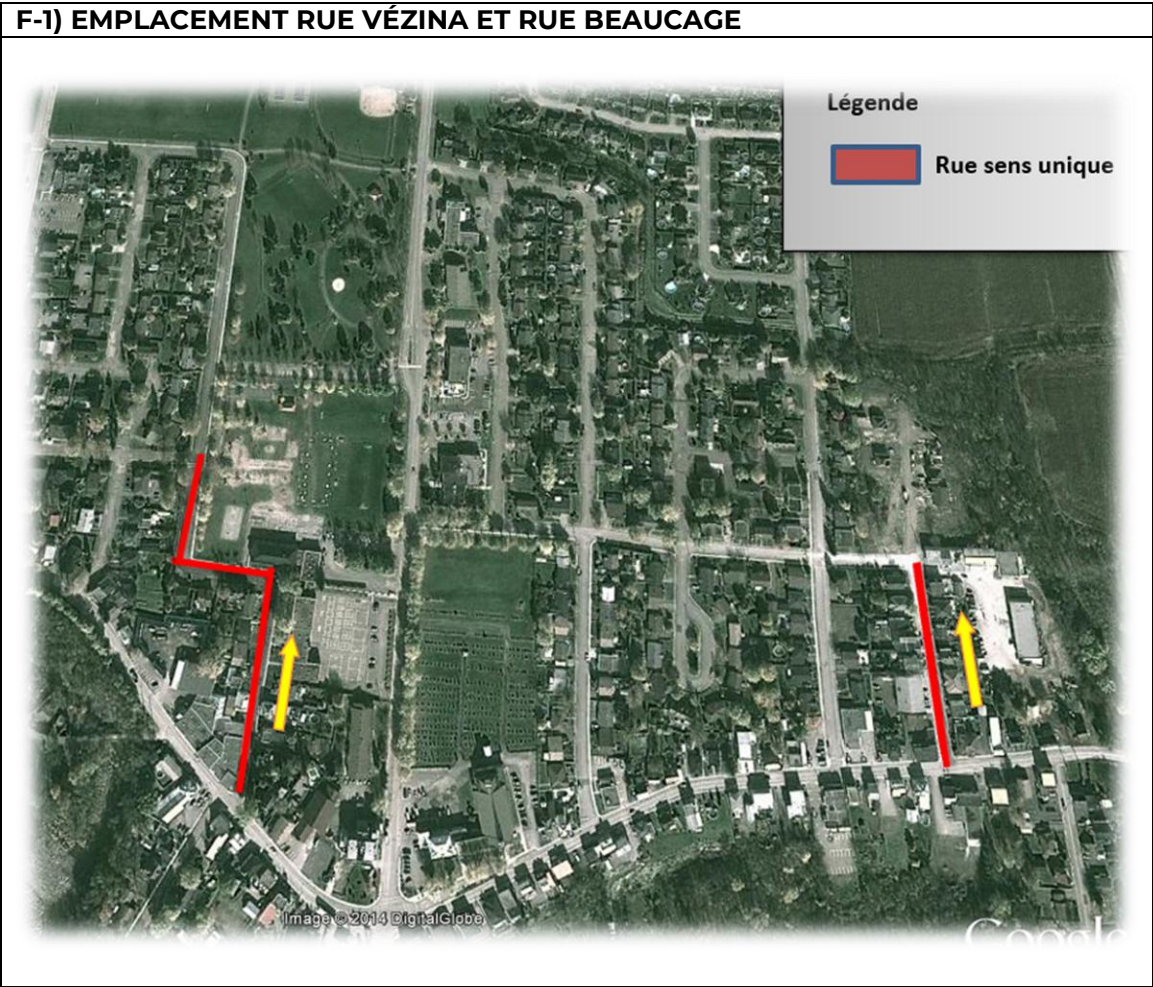
	Nom du chemin	Intersection	Nbr. de panneaux
1			

ANNEXE F
SENS UNIQUE

SENS UNIQUE

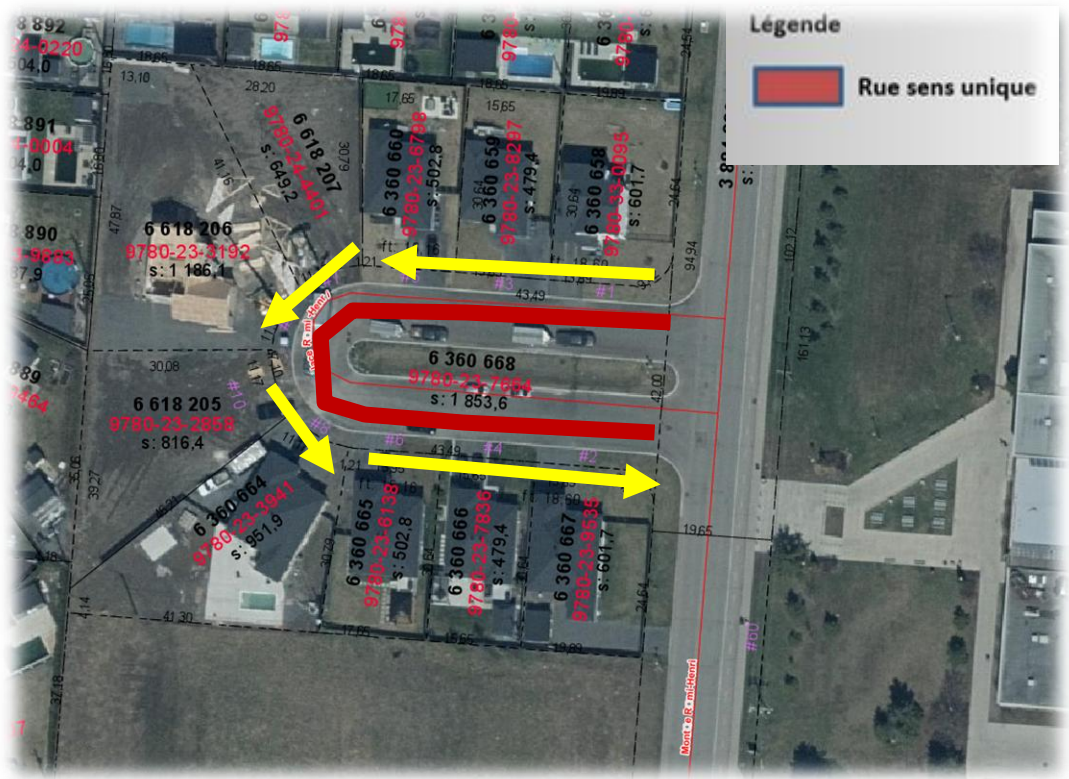
F1) TABLEAU

	Nom du chemin	Intersection
1	RUE VÉZINA	DE LA RUE PRINCIPALE (339) À L'INTERSECTION DE LA RUE COUSINEAU
2	RUE BEAUCAGE	DE LA RUE PRINCIPALE (339) À L'INTERSECTION DE LA RUE CLÉMENT
3	PLACE RÉMI-HENRI	DE LA MONTÉE RÉMI-HENRI (ENTRÉE) À L'INTERSECTION MONTÉE RÉMI-HENRI (SORTIE)

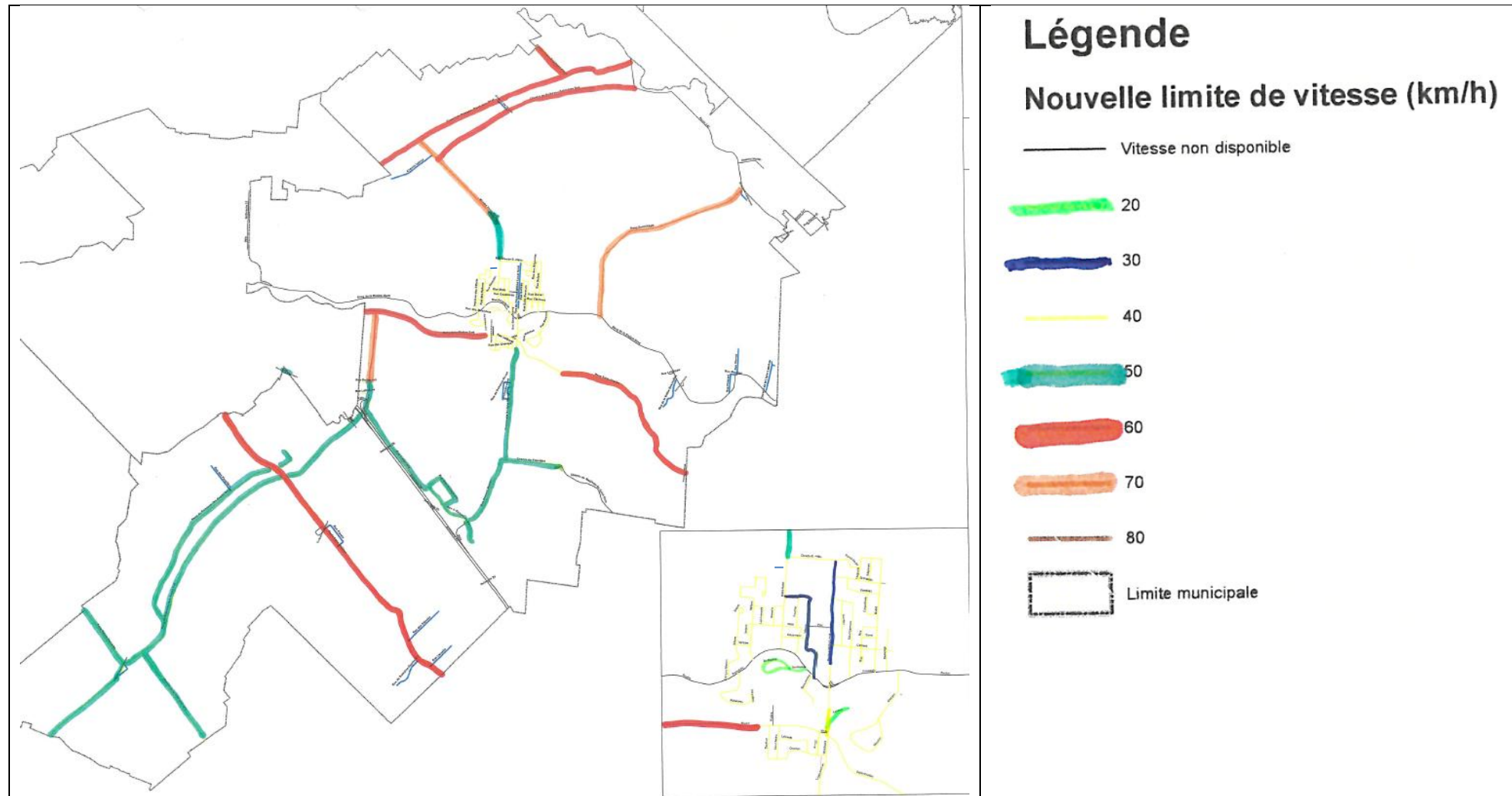


F-2) EMPLACEMENT PLACE RÉMI-HENRI

SENS UNIQUE



**ANNEXE G
LIMITE DE VITESSE**



ANNEXE G

LIMITE DE VITESSE



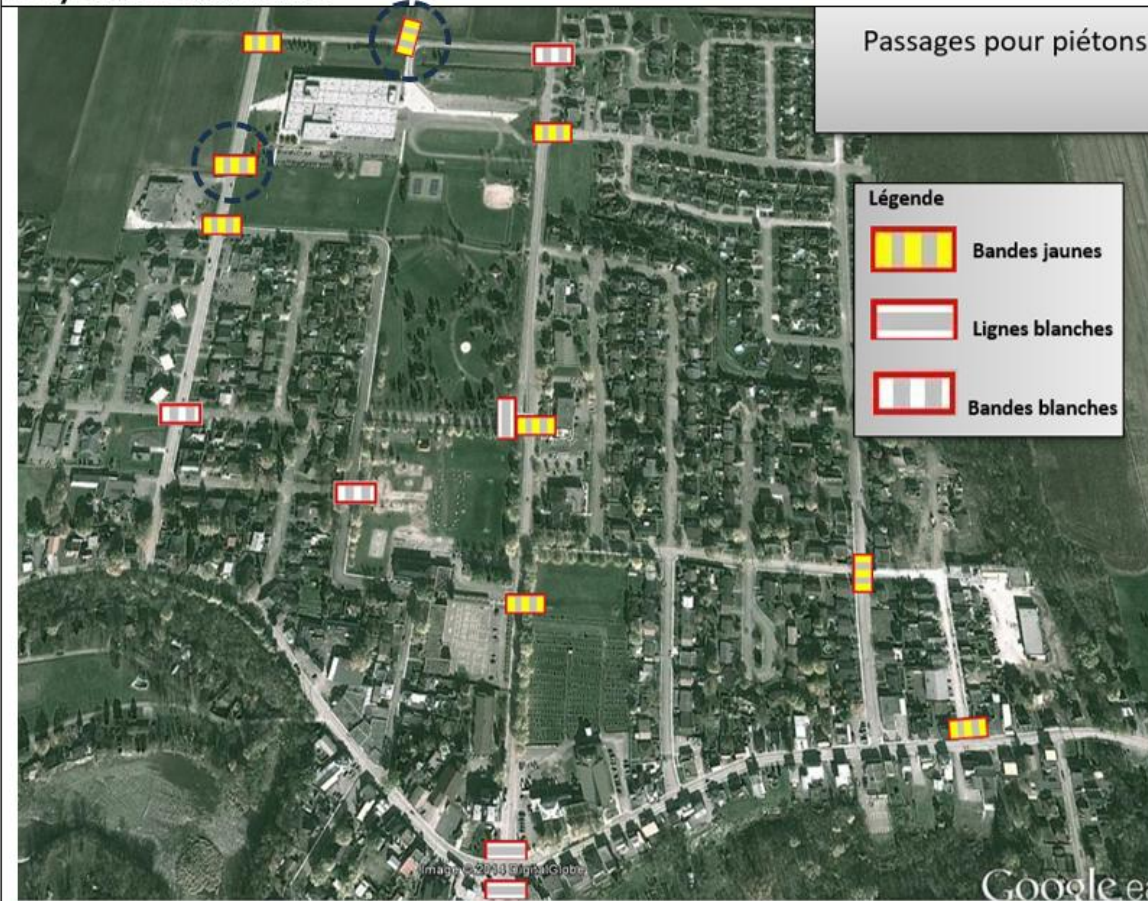
**ANNEXE G
LIMITE DE VITESSE**

Vitesse maximale

- Maximum 20 km/h sur les chemins ou les rues suivants: Impasse Leclerc, rue Lafortune, rue Guilbeault et rue de l'île Majeau;
- Maximum 30 km/h sur les chemins et les rues suivants: une portion de la rue du Docteur-Wilfrid-Locat, chemin de l'École, rue des Pignons, rue du Domaine-Desmarais, rue France, rue des Peupliers, rue de la Vallée-Ensoleillée, chemin Vézina, chemin de la Ligne-Lapointe, rue Dionne, rue Meunier, rue Pimparé, Croissant-Marchand, rue du Domaine-Rivest, Impasse Lafortune, le chemin Donat-Gagnon et la Place Rémi-Henri;
- Maximum 40 km/h sur les chemins et les rues suivants: une portion de la rue du Docteur-Wilfrid-Locat, une portion de la montée Rémi-Henri, une portion du rang de la rivière Sud, une portion du rang Saint-Charles, rue Gariépy, rue Gauthier, rue Clément, rue Roy, rue du Versant, rue des Sillons, rue Duval, rue Cousineau, rue Saint-Germain, croissant des Vallons, rue Faucher, rue Hamelin, rue des Orchidées, rue Rivest, rue Beaucage, rue Claude-É. Hétu, rue des Camélias, rue des Coquelicots, Impasse Roy, rue Masson, rue Malo, rue Vézina, rue des Vallons, rue des Prés, rue du Semeur, impasse du semeur, rue Léo-Hénault, rue Laliberté, rue Saint-André, rue des Champs, rue des Méandres, Impasse des Sillons, rue Dufort, rue des Perce-Neige, rue des Muguets, rue des Bégonias, rue Beauchamp, rue François-Marien et la rue Armand-Majeau Nord;
- Maximum 50 km/h sur le chemin et les rues suivants : une portion de la rue Industrielle, rue J.-Oswald-Forest, rue Isidore-Dagenais, rue Ludger-Rochon, la rue Armand-Majeau Sud, le chemin de la Ligne-Mercier, chemin de Frontière, rue Laroche, chemin de la Desserte, la partie du rang du Ruisseau-des-Anges Sud située entre les limites territoriales de Terrebonne et l'échangeur de l'autoroute 25, rang du Ruisseau-des-Anges Nord, rang Sainte-Henriette et chemin de la Côte-Georges;
- Maximum 60 km/h sur les chemins et les rues suivants: chemin du Ruisseau-Saint-Jean Nord, chemin du Ruisseau-Saint-Jean Sud, chemin Louis-Philippe-Lesage, une portion du rang de la Rivière Sud, route Saint-Philippe;
- Maximum 70 km/h sur les chemins et les rues suivants: rang Saint-Régis, une portion du rang Saint-Charles, une portion de la montée Rémi-Henri, une portion de la rue Industrielle et la partie du rang du Ruisseau-des-Anges Sud située entre l'échangeur de l'autoroute 25 et le rang de la Rivière Sud;

**ANNEXE H
PASSAGES POUR PIÉTONS**

H-1) SECTEUR URBAIN



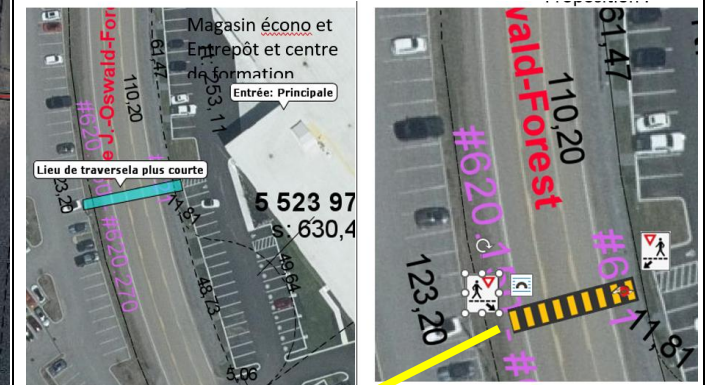
ANNEXE H PASSAGES POUR PIÉTONS

H-2) SECTEUR PARC INDUSTRIEL

Rue Armand-Majeau Sud : Face ou près de l'entrée charretière situé
au
160, rue Armand-Majeau Sud



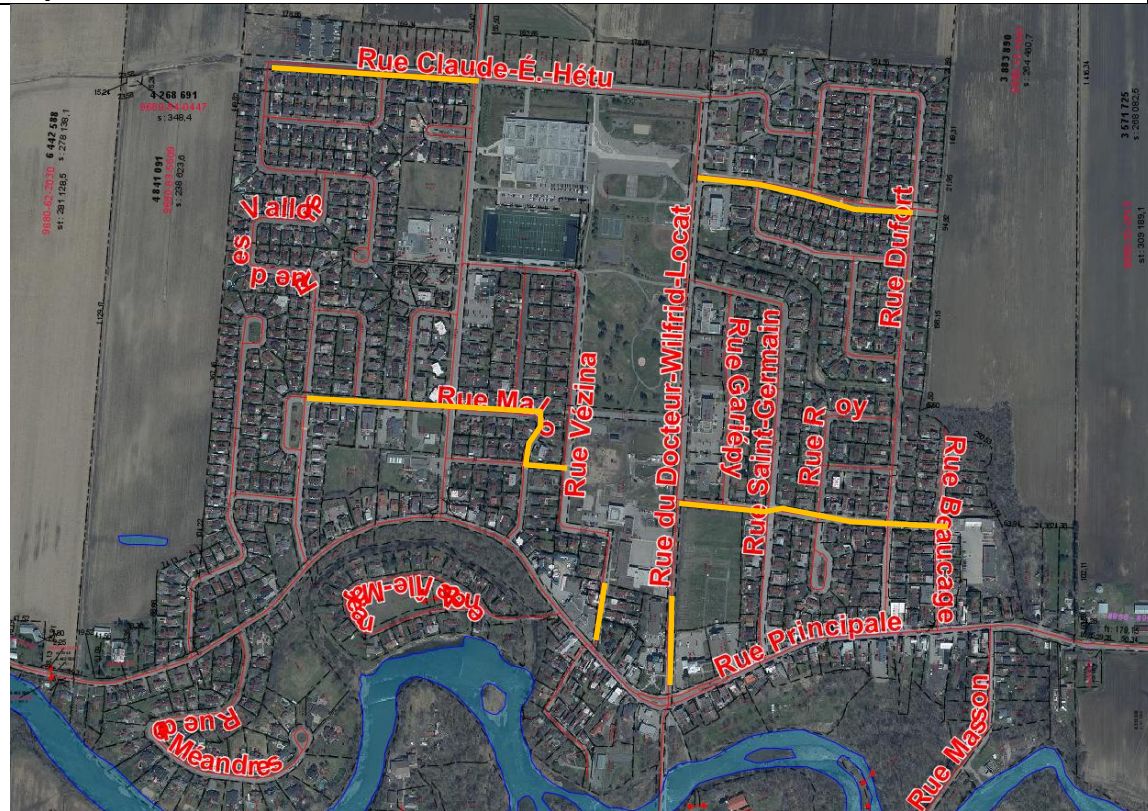
Rue J-Oswald-Forest : Face au 621, rue J-Oswald-Forest



ANNEXE I
ZONES SCOLAIRES

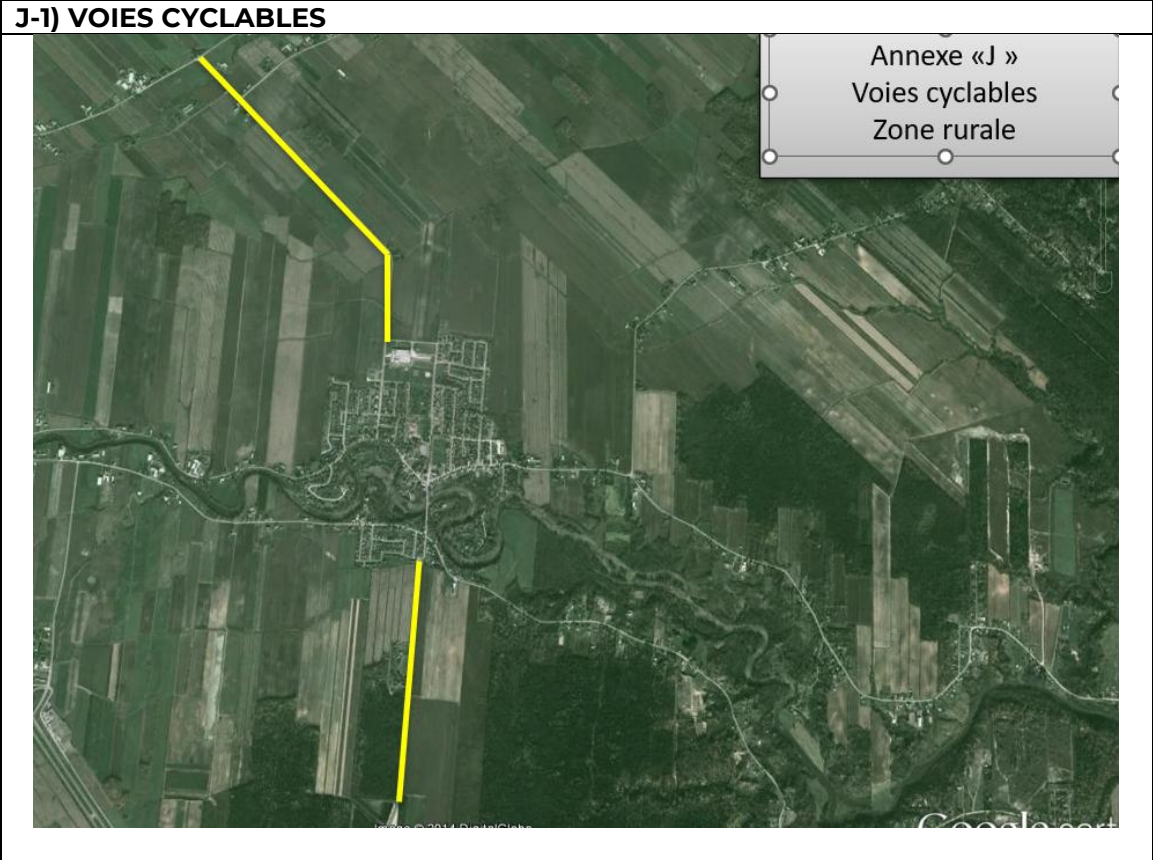


I-2) CORRIDORS SCOLAIRES



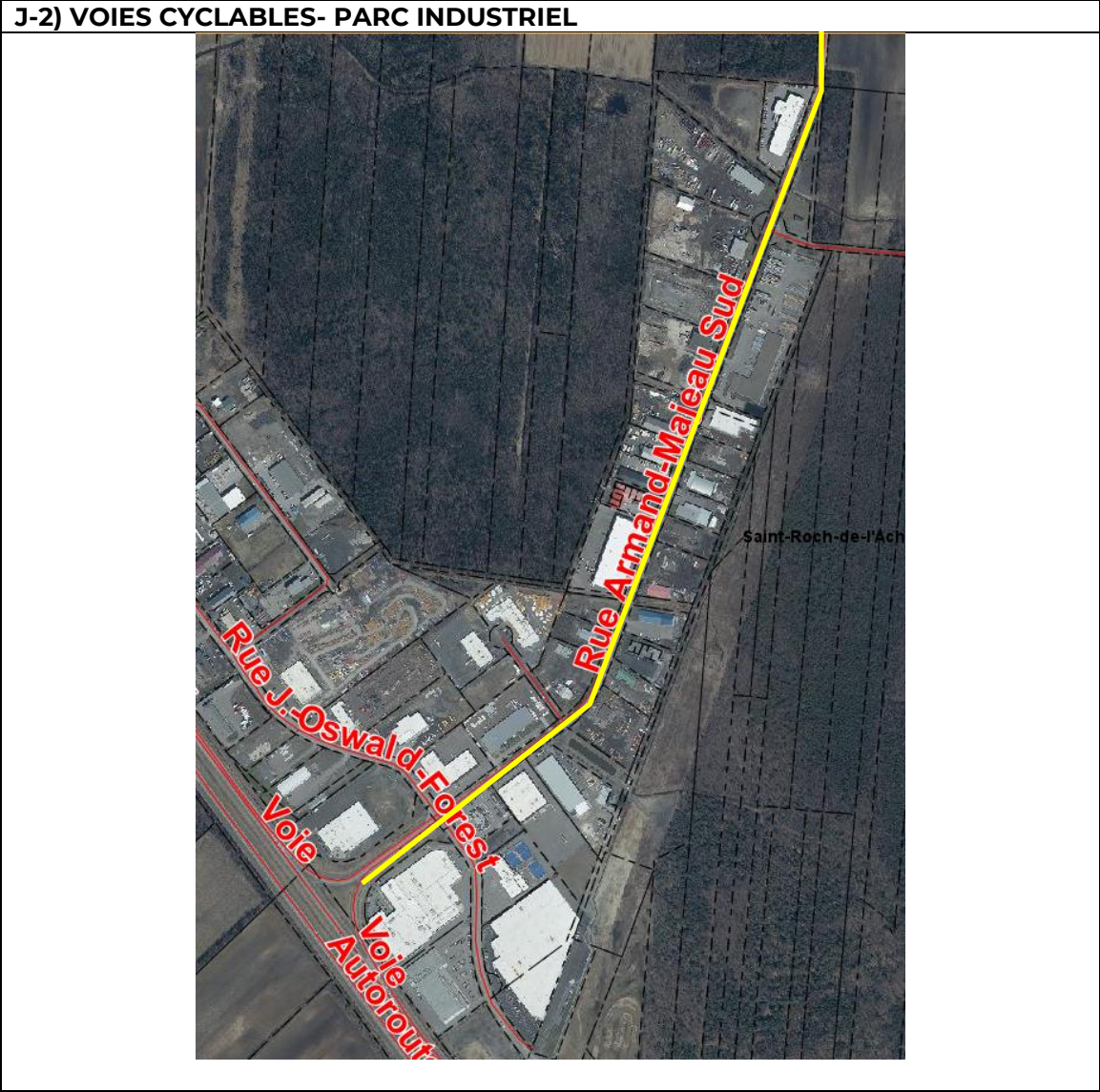
ANNEXE J
SENTIERS POLYVALENTS, BANDES CYCLABLES, CHAUSSÉES DÉSIGNÉES ET
PISTES CYCLABLES

J-1) VOIES CYCLABLES



VOIES CYCLABLES ET SENTIERS RÉCRÉATIFS

J-2) VOIES CYCLABLES- PARC INDUSTRIEL



ANNEXE J
SENTIERS POLYVALENTS, BANDES CYCLABLES, CHAUSSÉES DÉSIGNÉES ET
PISTES CYCLABLES

J-3) VOIES CYCLABLES



J-4) SENTIERS RÉCRÉATIFS



ANNEXE K

(RÈGLEMENT NO 579-2-2026)

CONCERNANT LA
CIRCULATION ET LA
SIGNALISATION

Rues exclues

En plus des routes entretenues par le gouvernement, les rues collectrices, les artères principales, les rues suivantes sont exclues de l'application du présent règlement :

<i>Secteur du périmètre-urbain</i>	<i>Secteur rural</i>
<i>Rue Armand-Majeau Nord</i>	<i>Rang du Ruisseau des Anges Sud</i>
<i>Rue Principale (339)</i>	<i>Rang du Ruisseau des Anges Nord</i>
<i>Montée Rémi-Henri</i>	<i>Rang Ste-Henriette</i>
<i>Rue Claude-É.-Héту</i>	<i>Chemin de la Côte Georges</i>
<i>Rue du Dr-Wilfrid-Locat</i>	<i>Rue Lafortune</i>
	<i>Route St-Philippe</i>
	<i>Rang de la Rivière Sud</i>
	<i>Rang St-Charles</i>
	<i>Rue Industrielle</i>
	<i>Rue Isidore-Dagenais</i>
	<i>Rue Ludger-Rochon</i>
	<i>Rue Armand-Majeau Sud</i>
	<i>Rue J-Oswald-Forest</i>
	<i>Rue Julie-Gareau</i>
	<i>Chemin de La Ligne Mercier</i>
	<i>Rang de la Rivière Nord (339)</i>
	<i>Rang St-Régis</i>
	<i>Route 341</i>
	<i>Chemin du Ruisseau St-Jean-Sud</i>
	<i>Chemin Vézina</i>
	<i>Chemin du Ruisseau St-Jean-Nord</i>
	<i>Chemin Louis-Philippe-Lesage</i>

Toutes les autres rues résidentielles municipales sont réputées autorisées pour le jeu libre.